



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question au Gouvernement n° 3861

Texte de la question

PRÉSENCE FRANÇAISE EN AFGHANISTAN

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre de la défense, ma question concerne la mort de nos soldats tués en Afghanistan.

M. André Gerin. Le ministre a menti ! Je ne l'accepte pas !

M. le président. Monsieur Gerin, vous n'avez plus la parole. Je vous adresse un rappel à l'ordre, qui sera, si vous ne vous rasseyez pas, inscrit au procès-verbal. Vous aurez un entretien avec M. le ministre à la fin de la séance.

Plusieurs députés du groupe UMP. Assis, Gerin !

M. le président. Merci de poursuivre, monsieur Hunault.

M. Michel Hunault. Au nom de mes collègues du groupe Nouveau Centre, je voudrais à mon tour exprimer notre solidarité envers les familles endeuillées, qui étaient réunies il y a quelques heures aux Invalides.

Plusieurs députés du groupe UMP. Assis, Gerin !

M. Michel Hunault. Nous sommes tous, dans cet hémicycle, dépositaires, depuis la récente réforme constitutionnelle, de la responsabilité partagée de l'envoi de troupes en Afghanistan. Comme M. le Premier ministre vient de le rappeler, il nous appartiendra, sous l'autorité du Président de la République, de fixer le calendrier et les conditions du retrait de nos soldats, de prendre la décision adéquate en concertation avec les États membres de la coalition.

Au nom de mes collègues, je souhaite, monsieur le ministre, vous interroger sur les mesures prises afin de garantir la sécurité de nos soldats sur le terrain ainsi que sur les moyens qu'entend mettre en oeuvre la communauté internationale, la France au premier chef, pour aider les forces afghanes à assurer seules leur défense et leur sécurité.

M. André Gerin. Le ministre est un voyou ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Plusieurs députés du groupe UMP. Assis !

M. Michel Hunault. Cette question est suffisamment grave et je crois qu'elle méritait un peu plus d'attention ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.*)

M. le président. Monsieur Gerin, si vous ne regagnez pas votre place, le rappel à l'ordre sera inscrit au procès-verbal, avec les sanctions qui s'ensuivent. Et si vous continuez, vous serez expulsé.

M. André Gerin. Je n'accepte pas la réponse du ministre ! (*M. Gerin veut se diriger vers le banc du Gouvernement ; il en est empêché par les huissiers. M. le président rappelle M. Gerin à l'ordre avec inscription au procès-verbal.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Gérard Longuet, *ministre de la défense et des anciens combattants*. Cher Michel Hunault, à l'image de la totalité des membres de la commission de la défense nationale, vous êtes attentif à l'engagement de nos forces en Afghanistan. Je vous remercie de poser cette question, à laquelle je vais m'efforcer de répondre clairement. Nos troupes sont en Afghanistan pour qu'émerge une armée afghane. C'est le rôle de plus de cinq cents de nos militaires qui forment les officiers et sous-officiers, dont cent cinquante gendarmes. Une fraction importante de ces militaires sont engagés dans la vie quotidienne aux côtés des forces afghanes dispersées sur le territoire

dont nous avons la charge. Ils vivent en confiance avec ces soldats, et il n'y a pas eu pour eux à ce jour d'incident, car ils appliquent des mesures de sécurité extrêmes.

Les 2 500 combattants qui, en Kapisa et en Surobi, ont eu la satisfaction, ces dix-huit derniers mois, de voir les forces afghanes passer de 1 000 à 3 000 hommes et assurer la responsabilité du combat, nos soldats s'engageant à apporter un soutien, ont aujourd'hui la certitude que l'"afghanisation" est une réalité, dont ils sont responsables par la formation qu'ils ont assurée et les liens de confiance qu'ils ont su nouer.

J'ajoute que des mesures strictes de sécurité nous ont mis à l'abri de tout incident avec les personnels civils, et que nous allons demander au président Karzaï que les officiers et sous-officiers que nous avons formés soient à la disposition de la troisième brigade, celle, justement, avec laquelle nous coopérons sur le terrain.

(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3861

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2012